



TRANSFERT DE MAÎTRE-INSTRUCTEUR

Instructeur PALS

Référence : Procédures administratives

Tout instructeur a le droit de changer de maître-instructeur et ce, en tout temps. Il devra alors compléter le formulaire à cet effet, et le faire compléter et signer par les deux (2) maître-instructeurs concernés et le faire parvenir à la FMCQ le plus tôt possible. Tout maître-instructeur a le droit de refuser un instructeur dont il ne veut pas ou ne peut pas prendre la responsabilité.

Coordonnées de l'instructeur

Nom :	Prénom :	# d'instructeur :
Signature de l'instructeur :		Date :
Avez-vous changé d'adresse ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Rue :	Appartement :	
Ville :	Code postal :	
Tél. résidence : ()	Tél. bureau : ()	
Courriel :		

Maître-instructeur actuel

Nom et prénom :	No de dossier :
Commentaires :	

Informations obligatoires

Cotisation expire le :	
Est-il en sabbatique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, quand sa sabbatique se termine ?	
Nombre de cours données : PALS _____	
Date revue annuelle :	Date de recertification :
Signature du MI :	Date :

Nouveau maître-instructeur

Nom et prénom :	No de dossier :
Commentaires :	
Signature du MI :	Date :